

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE MONESTIER MERLINES

Folio : 432

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 09
Absents : 02

N° 2023-05-01

Séance du 30 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois
Et le trente juin

A dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Nathalie LE GALL, Maire.**

Présents : M. Sylvain COUDERT, M. Jean-Paul DEVEDEUX, M. Claude FERLANDA, Mme Géraldine GOURGEONNET, Mme LAVAL Nathalie, Mme Nathalie LE GALL, M. Marcel OLLIER, Mme Maryvonne PRADEL, M. Sylvain OLLIER

Absent excusés : Mme Laurence LEPEITRE donne pouvoir à M. Sylvain COUDERT.

Absents : Mme Elodie COURTET

Date de la convocation : 22 juin 2023

Secrétaire de séance : Mme Géraldine GOURGEONNET

OBJET : RENONCIATION A LA TAXE D'AMENAGEMENT APPLICABLE AU 1^{ER} JANVIER 2024

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Considérant que la part communale ou intercommunale de la taxe d'aménagement est instituée de plein droit dans les communes à PLU ou à POS ainsi que dans les communautés urbaines ;
Considérant que le Conseil Municipal peut renoncer à percevoir la taxe d'aménagement sur l'ensemble de son territoire par une délibération ;

A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré, décide de renoncer à percevoir la taxe d'aménagement sur la totalité de son territoire.

Votants : 10	Pouvoirs : 01	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.



Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le ..04/07/2023
Et de la publication le ..04/07/2023

A MONESTIER-MERLINES, le ..04/07/2023

Le Maire,



RF
SOUS-PREFECTURE D'USSEL (CORREZE)

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/07/2023
019-211914106-20230630-2023_05_01-DE